



# LE PROGRAMME AVENIR(S) DE L'ONISEP

➔ Proposition n°14

## ➔ PRÉSENTATION DU PROJET

Il s'agit d'accompagner l'éducation et l'orientation des élèves, des apprentis et des étudiants par trois projets :

- La mise en place d'une plateforme d'accompagnement du parcours éducatif et d'orientation liée au déploiement des heures dédiées à l'orientation, qui facilitera la construction progressive des projets d'avenir des élèves de la quatrième à l'enseignement supérieur. Sa mise en œuvre repose sur l'articulation et la complémentarité des contenus d'informations, des ressources pédagogiques, des actions émanant des acteurs de l'éducation nationale (DRAIO, Onisep...), la contribution des acteurs du SPRO (régions...) et de partenaires (associations, acteurs du monde économique et professionnel...). Sous l'impulsion et le pilotage en région académique des DRAIO, cette plateforme concourra au volet orientation des établissements scolaires et permettra aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives d'accompagner la démarche d'orientation des élèves en se fondant sur le développement des compétences à s'orienter tout au long de la vie et sur le déploiement des compétences relationnelles et sociales;
- La création de portfolios de compétences pour les élèves, les apprentis et les étudiants, en partenariat avec l'Université de Savoie-Mont Blanc. Ces portfolios sont portables vers le passeport compétences du ministère du travail;
- La création d'un PIX des compétences transversales, pour travailler sur l'évaluation puis le développement de ses compétences douces tout au long de la vie.

Cette proposition figure parmi celles issues des États généraux du numérique pour l'Éducation (EGN) organisés les 4 et 5 novembre 2020. Elle s'inscrit dans deux thématiques « [METTRE EN PLACE DE NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE ET DE NOUVEAUX OUTILS D'ANTICIPATION](#) » et « [ENSEIGNER ET APPRENDRE LE NUMÉRIQUE ET PAR LE NUMÉRIQUE](#) ».

## ➔ CONTEXTE

Le législateur, à travers les lois pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ORE et pour l'école de la confiance, et le Gouvernement ont mis en place depuis 2018 un cadre qui devrait permettre aux élèves de se préparer à devenir les acteurs de leur avenir.

Un programme d'accompagnement numérique de l'orientation des élèves et des étudiants vise à développer les compétences transversales utiles à la construction de leurs trajectoires d'avenir. Il s'agit d'équiper le collège (élèves et équipes), le lycée (élèves et équipes) et les étudiants d'un dispositif qui leur facilite à la fois :

- L'acquisition progressive des compétences qui leur seront nécessaires pour s'orienter à l'école puis tout au long de la vie ;
- La conscientisation et la validation des compétences douces développées à l'école et en dehors de l'école, utiles à la réussite pérenne dans l'adolescence et à l'âge adulte ;
- La portabilité de ces compétences douces tout au long des dispositifs possibles au long de la vie ;
- L'exploration des informations nécessaires pour se projeter dans des univers différents ;
- La mise en œuvre des stratégies de candidature et de réussite dans les formations et les secteurs d'activité visés ;
- La conservation des éléments montrant le cheminement et de la maîtrise des compétences tant pour pouvoir y revenir de façon réflexive, que pour les partager avec les accompagnateurs et avec les recruteurs visés ;
- L'envoi de ces éléments vers les formations et les recruteurs.

## ➔ OBJECTIFS

La construction du programme Avenir(s) répond à deux principes directeurs :

- Construire en quatre ans avec les usagers sur quelques territoires, puis déployer sur six ans en s'adaptant aux écosystèmes partenariaux locaux : identifier les usagers, analyser leurs besoins et les usages, construire la solution, déployer localement et évaluer ;
- Intégrer des solutions existantes ou en cours de développement : identification, validation et adaptation de solutions existantes, dialogues avec des porteurs de projets en cours de développement et intégration de différentes solutions possibles en fonction des conventions régionales.

Le programme Avenir(s) vise à préparer progressivement les jeunes à construire leurs parcours de formation, à entrer dans la vie professionnelle puis à conduire leurs parcours professionnels dans le monde du travail du XXIème siècle, autour de cinq axes :

- Une éducation à l'orientation structurée et progressive fondée sur la construction simultanée d'un savoir devenir (compétences à s'orienter) et d'un devenir soi (construction identitaire) :
  - Savoir devenir soi, c'est apprendre à construire progressivement des trajectoires possibles qui intègrent ce qui nous plaît comme activités, ce en quoi on est compétent, ce que l'on est prêt à fournir comme efforts, et les attendus des formations et des employeurs des univers que l'on vise.
- Une simplification pour les jeunes (élève, apprenti ou étudiant) et leurs professeurs de la relation entre compétences et connaissances :
  - La compétence : un savoir-agir complexe en situation qui combine efficacement des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être dans une visée finale de développement personnel et d'insertion professionnelle durable de qualité. Cela suppose de mettre l'accent également sur une quatrième composante : le savoir-devenir, acquis progressivement pour pouvoir s'orienter tout au long de sa vie d'élève, d'étudiant puis de professionnel ;
  - Des observables pour ponctuer la progression : des niveaux de maîtrise différents selon l'année d'étude et les individus, nécessité de travailler la reconnaissance des compétences de façon adaptée à l'âge des jeunes.
- Un cheminement de conscientisation et de reconnaissance des compétences acquises au cours des formations et en dehors :
  - Le programme AVENIR(S) comprend trois projets :
    - Un ou plusieurs portfolios de compétences scolaires et du supérieur :
      - Organiser et conserver ses acquis en termes de compétences ;
      - Présenter ses compétences à des formations et à des employeurs ;
      - Pour l'enseignement supérieur : évaluer les compétences complexes (savoir-agir) développées pendant les formations ;
      - Faciliter l'individualisation des parcours de formation.
    - Une plateforme au service de l'accompagnement à l'orientation des élèves, des apprentis, des étudiants et des jeunes :
      - Apprendre à conscientiser les compétences acquises dans les curricula et en dehors
      - Acquérir les compétences à s'orienter ;
      - Accéder aux informations nécessaires aux choix ;
      - Travailler sur les projets d'avenir ;
      - Préparer ses candidatures .
    - Un PIX des compétences transversales offert d'abord aux enseignants (en lien avec le Grenelle de l'Éducation) et aux élèves et aux étudiants, puis à tous les citoyens, en lien avec le portefeuille de compétences du ministère du travail :
      - Un outil de positionnement sur les compétences douces ;
      - Permettant l'accès à des dispositifs de formation et de développement de ces compétences ;
      - Comportant éventuellement une validation.

- Une simplification de l'accès aux informations nécessaires à la construction de ses projets d'avenir grâce à une plateforme
  - Intégrant l'accès aux données nationales de l'Onisep, et si elles en sont d'accord, aux données régionales sur les formations et sur les métiers et l'emploi ;
  - Intégrant les banques d'outils pédagogiques sur l'orientation et sur le développement des compétences ;
  - Permettant le lien avec les enseignants, les experts de l'orientation et des mentors pour un suivi optimisé ;
  - Offrant une information actualisée sur les procédures et calendriers de candidature aux formations ;
  - Mettant à disposition une base de connaissances vulgarisée sur l'état de l'art de la recherche en sciences de l'orientation et sur les compétences ;
  - Intégrant l'interopérabilité avec les SI des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'individualisation des parcours ;
  - Suggérant des choix d'études en rapprochant les compétences de l'utilisateur de celles attendues dans les univers visés.
- Une exploitation de données structurées pour un usage facilité tout au long de la vie (dans le strict respect du RGPD)
  - Une progression continue de l'ensemble des compétences selon le modèle du ROME 4.0

À noter que la plateforme sert de fil rouge pour les heures dédiées à l'orientation de la quatrième à l'enseignement supérieur :

- Une interface pour le jeune (élève, apprenti ou étudiant) qui guide le travail au fil des années, facilite le travail réflexif, aide à préparer les candidatures et lui permet une exploitation sécurisée de ses données : cartes de projections, recherches d'informations, démarches et résultats et portfolio de compétences ;
- Une interface enseignant qui permet de gérer la classe, dialoguer avec le jeune et lui faire des suggestions, recourir à une banque de dispositifs pédagogiques et à une base de connaissances sur l'orientation et de faire appel à des experts si nécessaire ;
- Une interface de pilotage (visibilité des avancées, statistiques, etc.) ;
- Une entrée pour l'académie, la région, puis pour l'université.

## ➔ PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Les bénéficiaires de ce projet sont les élèves, les apprentis, les étudiants et leurs professeurs.

## ➔ PLANNING

*2021 : Conventionnement*

*2022-2025 : Construction*

*2026-2030 : Amélioration et appropriation*

*(\*lien avec la fiche résumée sur le site)*

## ➔ BÉNÉFICES

- Installer la démarche d'orientation tout au long de la vie, facilitant ainsi la fluidité des parcours professionnels, la satisfaction des individus et la compétitivité des entreprises françaises ;
- Accorder plus d'attention et de place aux compétences dans les parcours des élèves ;
- Garantir que chaque élève puisse être accompagné dans la construction de son parcours professionnel ;
- Disposer tout au long de sa vie des éléments de preuve à fournir à maintes reprises de type diplômes et attestation.

## ➔ ORGANISATION

Les instances de pilotage de cette action impliquent le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Direction du Numérique pour l'Éducation, DGSIP - Doyenne IGESR, DGRH), l'ONISEP, l'association des Régions de France, le ministère du travail (Haut-Commissaire aux compétences et DGAFP), le SGPI et l'Université Savoie-Mont-Blanc. Le financement est assuré grâce aux crédits d'investissement d'avenir.

\* Fiche résumé : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/processes/suivi/f/184/results/82>